

PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Annexe 3

## DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Année 2018

### DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

**A expédier dûment complété informatiquement, avant le 12 février 2018, accompagné de toutes les pièces justificatives selon les modalités de la circulaire d'appel à projets en pièce jointe.**

**INTITULÉ DE L'OPÉRATION :**

**MAÎTRE D'OUVRAGE :**

- Adresse :

- Code Postal :  - Ville :

- N° de téléphone de la collectivité :

- Email de la collectivité (adresse fonctionnelle régulièrement relevée) :

- Nom de la personne responsable du dossier :

- N° de téléphone de la personne responsable du dossier :

**Vous ne pouvez présenter pour la DETR 2018 qu'une seule demande, voir la page n°5 pour les modalités de renvoi du dossier.**

## NOTE EXPLICATIVE

### 1- Description succincte de l'opération :

### 2- Coût prévisionnel (HT) :

### 3- Montant de la subvention sollicitée :

Donner un montant précis HT et non une fourchette :

Préciser la catégorie d'opération éligible concernée en cochant la case appropriée :

Catégorie	s Libellé des opérations	Montant du plafond d'investissement subventionnable	Taux
<input type="checkbox"/> 1	<b>Bâtiments publics :</b> Construction, restructuration, mise aux normes, sécurisation, entretien de bâtiments publics : mairies, centres communautaires, établissements scolaires, équipements périscolaires, crèches, accueils de loisirs, salles polyvalentes, équipements culturels et sportifs, bibliothèques selon les critères DRAC. Priorité sera donnée aux opérations répondant à plusieurs objectifs (rénovation et transition énergétique, accessibilité, traitement des déchets).	1 000 000 €	25 % à 35 %
<input type="checkbox"/> 2	<b>Attractivité des territoires :</b> Maintien des services publics en milieu rural, renforcement ou maintien de l'accès aux soins, patrimoine culturel local hors monuments historiques, gendarmeries, réhabilitation des friches industrielles, artisanales et commerciales, aides au maintien du dernier commerce, aménagement de maisons de services publics (MSAP), développement de structures favorisant le coworking et les tiers lieux.	350 000 €	
<input type="checkbox"/> 3	<b>Transition écologique, énergétique et numérique :</b> Création et accompagnement de projets innovants. Priorité sera donnée à l'installation d'équipements de production d'énergies renouvelables, aux projets concourant à la réalisation d'économies des ressources énergétiques (ex : éclairage public intelligent), à l'aménagement et à l'équipement numérique des centres-bourgs.	350 000 €	
<input type="checkbox"/> 4	<b>Voirie et réseaux divers</b> contribuant à la construction de logements sociaux et à la sécurisation des établissements scolaires, passages piétons, ralentisseurs, voies douces, rénovation de stations d'assainissement, réhabilitation de réseaux.	350 000 €	
<input type="checkbox"/> 5	<b>Ingénierie territoriale :</b> Aide au montage d'un projet contribuant au développement et à l'aménagement durable du territoire. Priorité sera donnée aux études relatives à la création de communes nouvelles et préalables à la prescription d'un PLU intercommunal (projets de territoire, études mobilités, diagnostic environnemental).	100 000 €	

**Les collectivités éligibles et classées en zone de revitalisation rurale, dont la liste a été fixée par arrêté ministériel du 16 mars 2017, bénéficieront d'un bonus de 10 % sur la subvention attribuée.**

## PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

**NB : Les montants doivent être indiqués en HORS TAXES :**

Financement	Montant hors taxes de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la date d'octroi)	Taux
<b>Union Européenne</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>DETR</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Autre(s) subvention (s) Etat (préciser)</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Région</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Département</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Autres financements publics (préciser)</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Participation du demandeur :</b> – autofinancement – emprunt	<input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>TOTAL</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<b>100 %</b>

**DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AFIN QUE LE DOSSIER SOIT RÉPUTÉ COMPLET :**

**Cochez les éléments fournis**

**1- Pièces communes à toutes les demandes à fournir obligatoirement :**

- le présent dossier de demande de subvention dûment complété
- la délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale **adoptant l'opération, autorisant la demande de DETR et arrêtant les modalités de financement**
- les devis descriptifs **non signés**, détaillés **en hors taxes**, émanant d'entreprises, de bureau d'études ou du maître d'œuvre, qui peuvent comprendre une marge pour imprévus (le logo de l'entreprise devant apparaître sur ce document)
- l'attestation de non commencement des travaux signé (document annexe)

**Attention : pour être recevable, le dossier doit faire apparaître des montants de travaux (HT) identiques sur le(s) devis, la délibération et le plan de financement prévisionnel (contenu dans le dossier pré-établi).**

**2- Pièces complémentaires à fournir en fonction de votre situation :**

- dans le cas où l'acquisition du terrain est déjà réalisée, le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux
- un document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci
- le plan de situation, le plan de masse des travaux, le plan cadastral (s'il y a lieu)
- le programme détaillé des travaux

**3- Récapitulatif des opérations faisant l'objet d'un financement au titre de la DETR et non soldées :**

Année	Libellé de l'opération	Montant de la subvention accordée	État d'avancement de l'opération (en €)
<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## **Modalités de retour du présent dossier :**

**Seuls les dossiers complets transmis par voie dématérialisée seront instruits. Aucune demande papier et/ou incomplète ne sera prise en compte dans la programmation.**

**Formulaire à adresser dûment complété informatiquement, avant le 12 février 2018, accompagné de toutes les pièces justificatives selon les modalités de la circulaire d'appel à projets en pièce jointe :**

Collectivités relevant de l'arrondissement de :	Contact
Nantes	<a href="mailto:pref-detr2018@loire-atlantique.gouv.fr">pref-detr2018@loire-atlantique.gouv.fr</a> 02-40-41-47-46
Saint-Nazaire	<a href="mailto:pref-detr2018@loire-atlantique.gouv.fr">pref-detr2018@loire-atlantique.gouv.fr</a> copie à : <a href="mailto:sp-saint-nazaire-detr2018@loire-atlantique.gouv.fr">sp-saint-nazaire-detr2018@loire-atlantique.gouv.fr</a> 02-40-41-22-72
Châteaubriant-Ancenis	<a href="mailto:sp-chateaubriant-ancenis-detr2018@loire-atlantique.gouv.fr">sp-chateaubriant-ancenis-detr2018@loire-atlantique.gouv.fr</a> Copie à : <a href="mailto:pref-detr2018@loire-atlantique.gouv.fr">pref-detr2018@loire-atlantique.gouv.fr</a> 02-40-81-50-08 et 02-40-83-89-62